

Arrêté SPC/PAT/2025-N°114/10

Portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cholet

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 24 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Nicolas DUFAUD en qualité de sous-préfet de Cholet ;

Vu l'arrêté DRAJ/MICCSE n°2025-30 du 22 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas DUFAUD, sous-préfet de l'arrondissement de Cholet ;

Vu l'arrêté préfectoral SPC/PIT/2025 N°102/08 du 22 août 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cholet ;

Vu les changements intervenus dans la désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de La Plaine, Montilliers et Chanteloup-les-Bois ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du sous-préfet de Cholet et du Président du tribunal judiciaire d'Angers ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les personnes, dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté, sont désignées membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Cholet.

Article 2 : L'arrêté SPC/PIT/2025 N°102/08 du 22 août 2025 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Cholet est abrogé.

Article 3 : Le sous-préfet de Cholet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Cholet, le 17 octobre 2025.

Le sous-préfet de Cholet,

Nicolas DUFAUD

**ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET**

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
023	BEAUPREAU-EN-MAUGES :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{re} liste	Françoise FEUILLATRE	Magalie ANISIS
	Conseiller municipal de la 1 ^{re} liste	Valérie BREBION	Thierry LE TEIGNER
	Conseiller municipal de la 1 ^{re} liste	Christophe GALLARD	Hélène SECHET
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste	Didier LECUYER	Christelle ANNONIER
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste	Claudie LÉON	David TERRIEN
027	BEGROLLES-EN-MAUGES :		
	Conseiller municipal	Virginie SUPIOT	Néant
	Délégué du Préfet	Régine DABIN	Néant
	Délégué du Tribunal Judiciaire	Françoise BLOUIN	Néant
057	CERNUSSON :		
	Conseiller municipal	Natacha MATIGNON	Néant
	Délégué du Préfet	Patricia NOMBALLAIS	Néant
	Délégué du Tribunal Judiciaire	Yvette FOURNIER	Néant
058	CERQUEUX (LES) :		
	Conseiller municipal	Valérie CILLON	Néant
	Délégué du Préfet	Michel COUSSEAU	Néant
	Délégué du Tribunal Judiciaire	Bernadette BOTTON	Néant
070	CHANTELOUP-LES-BOIS :		
	Conseiller municipal	Brice PROUTIERE	Néant
	Délégué du Préfet	Marie-Annick CHESNAYE	Néant
	Délégué du Tribunal Judiciaire	André ROMPILLON	Néant
092	CHEMILLE-EN-ANJOU :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{re} liste	Isabelle POTIER	Bruno HOUET
	Conseiller municipal de la 1 ^{re} liste	Annick DIXNEUF	Nadège DAVID